

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 425-2026

EST PAR LES PRESENTES DONNÉ par la soussignée, madame Karine Larose, greffière de la Ville de Warwick, QUE :

Le conseil municipal a adopté ce 8 septembre 2026, le Règlement numéro 425-2026 modifiant le Règlement de zonage numéro 270-2019.

Le Règlement numéro 425-2026 a pour objet de modifier les normes de clôtures et haie et les normes d'usages et constructions permis dans les cours avant pour les lots transversaux et concerne l'ensemble du territoire de la Ville de Warwick.

Ce Règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité de la part de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska le 1^{er} octobre 2026 et entre en vigueur le jour de la parution dudit certificat.

Une copie de ce Règlement est disponible à l'hôtel de ville où toutes personnes intéressées peuvent en prendre connaissance ou en obtenir une copie et ceci aux heures normales d'ouverture du bureau.

DONNÉ À LA VILLE DE WARWICK, ce 2^e jour du mois d'octobre 2026.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Karine Larose", written over a horizontal line.

Karine Larose,
Greffière